



**Développement économique - Avances sans intérêts
à "Alsabail" et soutien au commerce de proximité**

Rapport n° CP/2013/475

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport concerne :

- le soutien à un projet d'immobilier d'entreprise au moyen d'avances sans intérêts des collectivités à Alsabail,
- le soutien à un commerce de proximité dans la commune de Melsheim.

**1. Avances Alsabail : SARL BF Productions-Cuisines d'Allemagne -
Construction d'un site de production à Drulingen**

Créée en 2002 à Drulingen, la société Cuisines d'Allemagne est l'agent exclusif pour le marché français de différentes marques allemandes de mobilier de cuisines à destination de revendeurs professionnels.

Afin de s'adapter à la demande de sa clientèle, la société envisage de créer une activité nouvelle de fabrication de placards, dressings et bibliothèques. Le projet immobilier (construction d'un hall de production de 2000 m² pour un investissement de 970 000 euros hors terrain) est porté par la SARL BF Productions.

Ce projet permettra la création de 9 emplois dans les trois prochaines années.

S'agissant de l'extension d'une entreprise implantée dans le Bas-Rhin avec création d'une nouvelle activité de production, l'opération est éligible au dispositif Alsabail à hauteur de 40% du coût de l'investissement immobilier (970 000 euros). Les avances sans intérêts des collectivités d'un montant de 388 000 euros seraient ventilées de la manière suivante :

- Département 4/5 soit 310 400 euros
- Commune de Drulingen 1/5 soit 77 600 euros

Les avances sont remboursables sur 12 ans sans différé d'amortissement.

**2. Dispositif en faveur du commerce de proximité : soutien d'un projet à
Melsheim**

La commune de Melsheim (canton de Hochfelden) ne dispose plus à ce jour de commerce de proximité au centre de la commune ni de commerçant ambulant.

Afin d'offrir un service de proximité à la population et redynamiser son territoire, la commune envisage de créer un dépôt de pain / épicerie. Ce local est situé dans la rue Basse en face de l'Eglise, dans l'ancienne agence du Crédit Mutuel propriété de la commune.

Le projet consiste en la rénovation intérieure du local pour y permettre l'aménagement du point de vente boulangerie / épicerie, ainsi que la réalisation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le coût global du projet s'élève à 21 179 euros HT.

La commune de Melsheim a recueilli l'engagement d'un artisan-boulangier de Dettwiller d'exploiter ce futur commerce.

Saisie pour avis sur la viabilité économique et l'absence de distorsion de concurrence en cas de soutien départemental, la Chambre de métiers d'Alsace a considéré favorablement ce projet, tant sur le principe de création d'un commerce sur la commune, que sur la personne pressentie pour son exploitation.

En application du dispositif départemental, la commune de Melsheim serait susceptible de bénéficier d'une subvention départementale permettant d'atteindre 50% de financement public. Ainsi, le montant de l'aide départementale qui pourrait être accordée au titre de ce projet serait de :

Coût du projet (HT)	Taux d'aide publique maximum	Subvention départementale
21 179 €	50%	10 589 €

Il est proposé d'accorder à la commune de Melsheim une subvention de 10 589 euros pour la réalisation d'un point de vente boulangerie / épicerie. La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme a émis un avis favorable à cette proposition lors de sa réunion du 10 juin 2013.

En cas d'accord avec les propositions ci-dessus, les crédits seraient imputés comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30711	27-2748-91	10 544 575,00 €	339 606,00 €	310 400,00 €
35516	204-204142-91	130 000,00 €	105 000,00 €	10 589,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du président du Conseil Général :

- décide d'accorder à la SEML ALSABAIL une avance sans intérêts de 310 400 euros remboursable sur douze ans sans différé d'amortissement, en accompagnement du projet immobilier porté par la SARL BF Productions à Drulingen

- décide d'attribuer une subvention de 10 589 euros à la commune de Melsheim, au titre de la réalisation d'un local de commerce de proximité.

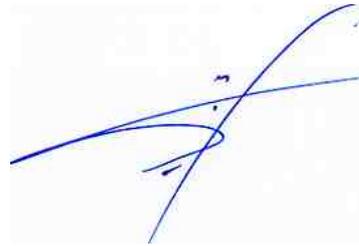
Par ailleurs, la Commission Permanente :

- autorise son président à signer la convention financière à intervenir avec ALSABAIL et la SARL BF Productions à Drulingen (convention conforme à la convention-type approuvée par délibération du Conseil Général n° CG/2009/26 du 22 juin 2009)

- approuve la convention financière à intervenir entre la commune de Melsheim et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL